

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 29 octobre 2019 à 20 H 45

Convocation du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 29 octobre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER Daniel, Maire.

Présents : Monsieur Daniel CHEVALIER, Maire, Madame Françoise ESTEOULE, Messieurs Franck PAILLOUX, Philippe BAPTIST adjoints, Mesdames Sandrine GILBERT, Marie-José GOULD, Messieurs Julien BAEYAERT, Alain FRANGI, Guy BRANET, Jean-Pierre SIVADIER conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir: Mme Carole JACQUES à M. Daniel CHEVALIER, Mme Valérie ABRIOUX à M. Philippe BAPTIST, Mme Sabine BREDOUX à M. Jean-Pierre SIVADIER, M. Lucien COCHARD à M. Guy BRANET, M. Jacques RADÉ à Mme Françoise ESTEOULE

Absents excusés: Mesdames Lucie ESNAULT et Héroïse ACHILLE-BONIFACE, Monsieur Nicolas DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SIVADIER

A la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Roland LEROY, élu de la commune de Pontcarré et ancien conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 est adopté

II. INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne: Marché Groupé de levers topographiques et d'investigations complémentaires (19/10/49)

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Villeneuve le Comte d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) et le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

III.FINANCES : Exercice 2020 Demande d'aide financière au titre du COR pour la requalification de voirie rue Basses des Fossés, Chemin de la Fontaine et Chemin de Villiers. (19/10/50)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante: Requalification de voiries communales (rue Basses des Fossés – Chemin de Villiers et Chemin de la Fontaine) pour 407 000€ H.T plafonné à 370 000 €.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par *fonds propres*.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000,00.€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **trois ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

PRECISE que la société TECHNYS a été désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération en date du 16 novembre 2018 relative à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

IV. FINANCES : Exercice 2020 Demande d'aide financière au titre du FER pour la requalification de voirie rue de la croix de Tigeaux (19/10/51)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les travaux de voirie sur la rue de la Croix de Tigeaux,

CONSIDERANT l'estimation de l'entreprise TECHNYS pour un montant de 122 000 euros HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de travaux de voirie,

SOLLICITE une aide financière auprès du Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER).

V.FINANCES : Subvention DRAC: Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel pour les travaux concernant la restauration de l'Église (19/10/52)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 99-1060 du 16 décembre 1999 ;

VU la délibération n°15/06/31 du 25 juin 2015 approuvant le projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel pour les travaux concernant la restauration de l'Église parties basses du clocher, travées n°3 e la nef et des bas-côtés, sacristie ;

CONSIDERANT le programme d'opération de restauration de l'église 1^{ère} phase parties basses du clocher, travées n°3 de la nef et des bas-côtés, sacristie scindant l'opération en une tranche ferme et deux conditionnelles ;

CONSIDERANT que les travaux de la tranche conditionnelle 1 doivent prendre fin en novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre la restauration de l'Église, par la tranche conditionnelle n°2 consistant en la poursuite et achèvement de la restauration des maçonneries intérieures de la 3^{ème} travée de l'église, la restauration des objets mobiliers de la 3^{ème} travée de l'église ; la réfection des installations électriques de la 3^{ème} travée de l'église (nef et bas-côtés), la mise en place d'un système de chauffage sous le podium menuisé dans le vaisseau central, l'adaptation et le réaménagement intérieur de la sacristie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la poursuite du projet d'investissement concernant la restauration de l'Église Notre-Dame de la Nativité parties basses du clocher, travées n°3 de la nef et des bas-côtés, sacristie, définit dans le programme des travaux de la 2^{ème} tranche conditionnelle,
SOLLICITE une subvention de l'État- Ministère de la culture et de la communication d'un montant de 90 863,00 € pour la réalisation du projet précité,

ARRÊTE les modalités de financements pour un montant HT de 440 008,00 € et une subvention attendue de 90 863,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de financement.



VI. QUESTIONS DIVERSES

Concert Gospel Church : Mme ESTEOULE remercie les associations, les élus et les bénévoles qui ont participé à la réussite de cet évènement qui a réuni 137 spectateurs le 12 octobre dernier.

Syndicat Intercommunal des Transports de Marne le Vallée secteur 3 et 4 (SIT MLV 34): Suite aux retards observés de 15 minutes des enfants fréquentant le lycée Émile du Chatelet et le collège Madeleine Renaud et utilisant les bus de la ligne 32, un courrier a été envoyé au SIT MLV 34. Le Syndicat, conscient de ces retards dus aux problèmes de circulation, cherche une solution afin d'améliorer la situation mais souligne la difficulté de modifier les horaires de la ligne actuelle. Plusieurs hypothèses sont à l'étude.

Ma ville a du talent : Yoann JACQUET alias ISHTOR un jeune Vilcomtois a obtenu la deuxième place du classement. Toutes nos félicitations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50